

Fonctionnement

Communauté de communes, mode d'emploi :

■ Qu'est ce qu'une Communauté de communes ?

Une Communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

■ Les Elus communautaires

Suite à la fusion des Communautés de communes de Save & Garonne et des Coteaux de cadours, le nombre de délégués communautaires est de 56.

> [voir la liste des Elus](#) ^[1]

> [Intercommunalité : Mode d'emploi](#) ^[2]

■ Le Conseil Communautaire ^[3]

Il réunit les 56 conseillers communautaires

> il vote les grandes orientations politiques pour le territoire

> il valide

> il est ouvert au public et siège au moins 4 fois par an

> [voir les comptes rendus et relevé de décisions des Conseils](#) ^[4]

■ Le Bureau

Il est composé du Président, des Vice-présidents, des Maires des Communes membres et des Conseillers avec délégation

> son rôle est d'examiner et de se prononcer sur les dossiers étudiés en commission.

■ Les commissions

Ce sont les commissions auxquelles participent les conseillers communautaires en amont des décisions.

> Leur rôle est d'examiner les projets préparés par les services et d'émettre un avis sur les dossiers.

■ Les services communautaires

130 agents des services communautaires sont répartis en pôles en fonction des compétences de la collectivité.

<p>Contact
 Communauté de communes
 05 61 82 85 55</p>

URL source: <http://www.hautstolosans.fr/nous-connaitre/linstitution/fonctionnement>

Liens:

[1] <http://www.hautstolosans.fr/nous-connaitre/linstitution/elus-communautaires>

[2] http://www.hautstolosans.fr/sites/default/files/uploads/Nous_connaitre/Interco-modedemploi.pdf

[3] http://www.hautstolosans.fr/sites/default/files/uploads/Nous_connaitre/photo_elus_daux.jpg

[4] <http://www.hautstolosans.fr/content/comptes-rendus-et-releve-de-decisions>